

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Projet de résolution CA21 220242 visant à autoriser la division et la reconfiguration des logements situés au 1685 et 1691, avenue de l'Église (dossier 1218677010)

La consultation publique écrite, pour le projet ci-haut mentionné, s'est tenue, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 220242.

Un avis public annonçant la consultation écrite a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 11 août 2021. La consultation s'est déroulée jusqu'au 26 août 2021 inclusivement.

À l'expiration de la période prévue pour la consultation, le document suivant a été reçu.

Document 1 - POPIR Comité Logement - Opposition à l'octroi d'une autorisation permettant le retrait de deux logements au 1685 et 1691, avenue de l'Église

Réponse : La demande de PPCMOI ne vise pas à autoriser le "retrait" de 2 des 5 logements que comprend le bâtiment sis au 1685-1691, avenue de l'Église, mais plutôt de permettre l'annexion d'une portion de la superficie du logement situé au 1685, de l'Église (128 pi²) afin d'agrandir le logement situé au 1685, de l'Église.

L'objectif du requérant, l'organisme Habitat pour l'humanité, est de rationaliser l'aménagement des logements afin d'augmenter le nombre de chambres dans chacun des logements et ainsi répondre aux besoins des familles.

Actuellement, le bâtiment est constitué de 5 logements, dont :

- 3 logements de 1 chambre à coucher;
- 1 logement de 2 chambres à coucher;
- 1 logement de 3 chambres à coucher.

La présente demande de projet particulier permettra d'offrir 5 logements, dont :

- 2 logements de 2 chambres à coucher;
- 3 logements de 3 chambres à coucher.

Le bâtiment a été cédé vacant par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à Habitat pour l'humanité en 2019 dans le cadre d'un appel de proposition pour s'assurer de la continuité du caractère abordable, social ou communautaire de l'immeuble.

Habitat pour l'humanité est un organisme national à but non lucratif qui remet en état des logements pour développer une offre de logements abordables à des familles à revenus modestes.



Montréal, le 24 août 2021

Madame Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement
815, Bel-Air, 1er étage
Montréal, H4C 2K4

Objet : Opposition à l'octroi d'une autorisation permettant le retrait de deux logements au 1685 et 1691 avenue de l'Église.

À qui de droit,

Par la présente, le POPIR-Comité Logement s'oppose au retrait de deux logements de l'immeuble portant les numéros civiques 1685 et 1691 avenue de l'Église en dérogation à l'article 151.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Nous rappelons que de très nombreuses et nombreux locataires sont à la recherche d'un logement social généralement parce que leur loyer est trop élevé et/ou la possibilité de se faire évincer reste présente dans leur quotidien. Chaque jour, nous sommes en contact avec des locataires qui subissent des évictions par leur propriétaire souhaitant doubler, voire tripler les loyers au détriment des locataires contraints de quitter leur logement voire leur quartier et milieu de vie. La crise du logement actuelle est aussi aggravée par le manque de logement sociaux, il n'y a pas suffisamment de logements sociaux et la demande est très grande.

Cette dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de l'arrondissement est pour nous inacceptable car il permet encore une fois la perte de logements alors même que le règlement était censé limiter ce phénomène.

Pour nous il est urgent de protéger davantage les locataires, surtout à faible et moyen revenus, et renforcer davantage le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement en interdisant les subdivisions et des agrandissements pour l'ensemble des immeubles, incluant les duplex, en interdisant aussi les agrandissements en cour arrière et on considérant que le retrait d'un espace qui n'est pas habitable comme une demande de permis pour subdivision/agrandissement mais aussi en mettant en réserve les bâtiments et les terrains pour y développer des logements sociaux.

Salutations,

Ines Benessaia
Pour le POPIR-Comité Logement